PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 17 septembre 2026 à 18h00

Convocation du 10 septembre 2026
Afférents au Conseil Municipal : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9
En exercice : 11

Vu le code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le 17 Septembre à 18h00, se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint martin d'Ordon sur la convocation qui leur a été adressée par M. LOISEAU Yann, Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mrs Yann LOISEAU, Gabriel PINHEIRO, Laurent VALETTE, CHAMBAUD Stéphane, RATIVEAU Mickael
Mmes Karine JUBERT MILLIERE, Catherine PICHON, Laurence BRETON, Véronique VIGÉ,

Etaient absents excusés : Aurélie VALASKA, Michel TROCHET,

Nomination du secrétaire de séance :
En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme M. Gabriel PINHEIRO pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il accepte.

1. **Approbation du procès-verbal du 05 juin**
 - Aucune remarque soulevée par les participants.
 - Approbation à l'unanimité.
 - Signatures effectuées, y compris pour les personnes disposant de procuration

2. **Approbation de l'adhésion de Saligny à la fourrière**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré votent à l'unanimité l'adhésion de Saligny à la fourrière.

3. **Approbation du changement d'adresse du SIIS**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré votent à l'unanimité le changement d'adresse du SIIS de Saint Martin d'Ordon à Cudot.

4. **Toiture de l'église**

Le maire indique qu'il a reçu l'architecte des bâtiments de France qui lui a indiqué que sur le devis existant la dimension du lattage et la qualité des tuiles n'étaient pas conforme, il lui a également donné le nom de 3

couvreurs afin de faire un état des lieux et de refaire des devis soit pour un remaniement ou soit pour une toiture entière.
Le maire a également fait appel à Mr Delpeu (agent des territoires départementaux) afin d'avoir son avis sur la toiture.

5. Logement 16 place de l'église

Le logement a une estimation de 165000 euros de travaux et 20000 euros l'achat du bien.

Le conseil autorise monsieur le maire a acheter le bien et de faire un crédit de 22000 à 25000 euros afin d'inclure les frais de notaire et d'autres frais.

Il est décidé d'acheter la maison séparément des travaux car les demandes de subvention sont très longue a demandé et a être validé.

6. Logement à côté de la mairie

Le maire présente le devis des fenêtres et la porte d'entrée qui remplacera la fenêtre : 2498 euros. Il restera a acheter l'isolation et le placo afin de louer la pièce 300 euros.

7. Passages piétons route de Verlin et route de Bussy

Pour rappel il est prévu de mettre en place des chemins piétons route de Verlin et route de Bussy.

Les plans et estimation du projet sont effectué par l'agence technique départementale, le projet route de Verlin est estimé à 55 000 euros hors taxe et hors subvention, le projet route de Bussy est estimé à 26 000 euros hors taxe et hors subvention mais il n'est pas complet.

Après avoir échangé avec le conseil, il est décidé de lancer le projet route de Verlin en 2027 et le projet route de Bussy en 2028.

8. Défibrillateurs

Le maire indique que le défibrillateur à la mairie est opérationnel et celui de la salle des fêtes sera prochainement installé.

9. Vente de parcelles de terre

Le maire propose de vendre 2 parcelles appartenant à la commune :
La première parcelle est un chemin communal qui ne mène à rien vers le bois
« «

La deuxième parcelle est située vers les chapiers zone ZE N° de plan 49.

10. Cimetière

Le maire indique que les allées ont été refaites en gravillon et demande au conseil de créer un groupe de travail afin de rendre la gestion du cimetière plus facile.

11. Rue du Stade

Le maire indique que suite à la demande d'un habitant qui se fait régulièrement abimer son mur au niveau du stop en face l'église, il est décidé d'installer des bordures au niveau du rétrécissement et de lever l'interdiction de stationner dans la rue du stade.

12. Questions diverses

12-1 Le maire indique que Mr Gentil agriculteur possédant des parcelles dans la commune demande de recreuser des fossés autour d'une parcelle derrière les Renardeux.

Nous pensons que le fossé est suffisamment profond mais qu'effectivement le maire fera nettoyer le fossé qui est en friche.

12-2 Le maire indique qu'une habitante des favereaux est venue le voir car elle s'inquiète pour son fils qui va prendre le bus l'année prochaine.

Le problème est que l'arrêt du matin pour aller au collège se fait dans le virage des hatins et l'arrêt du soir se fait à plus d'un kilomètre que celui du matin.

Le maire indique qu'il va contacter la région afin de définir un arrêt plus sécurisé et au même endroit.

Il va essayer de les faire venir afin de déplacer l'arrêt de bus du village à l'école et de trouver une solution pour le 1er problème.

13-3 Le maire échange avec le conseil afin d'établir le montant des primes de fin d'année aux personnels

Un arrêté sera rédigé en fonction des montants votés

13-4 Stéphane présente le plan communal de sauvegarde qu'il a rédigé avec l'aide d'Eliane

Le PCS a été voté à l'unanimité et est disponible à la mairie

Séance levée à 21h15

M. LOISEAU Yann	M. PINHEIRO Gabriel	Mme JUBERT MILLIERE Karine
M. CHAMBAUD Stéphane	Mme PICHON Catherine	M. VALETTE Laurent
Mme BRETON Laurence	M. TROCHET Michel Absent	Mme VALASKA Aurélie Absente
M. RATIVEAU Mickael	Mme VIGÉ Véronique	